

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Mission d' Expert long-terme en Systèmes d'information pour l'appui à la mise en service du SIGB
Bénéficiaire(s)	Ministère des Finances et bénéficiaires secondaires (au sein des ministères, institutions publiques, organismes publics et wilayas)
Pays	Algérie
Durée totale des jours prévus	300 J/H sur 24 mois

II. Contexte et justification du besoin

L'Algérie est engagée depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre d'une réforme des finances publiques vers une gestion axée sur les résultats par budgets programmes pluriannuels. Cette réforme est régie par la Loi organique relative aux Lois de Finances n°18-15 du 2 septembre 2018. La Loi de finances annuelle 2023 a été préparée et votée en mode programme et la bascule vers ce nouveau mode de gestion a donc au lieu. Pour gérer le budget dans ce nouveau mode de gestion publique, un Système Intégré de Gestion Budgétaire et Comptable (SIGB), basé sur l'ERP SAP, a été réalisé et est disponible depuis mars 2023. Ce SIGB couvre l'exécution budgétaire et les comptabilités budgétaire et générale en plus de certains autres domaines fonctionnels. Les systèmes connexes, faisant partie intégrante du Système d'Information Financière de l'Etat (SIFE) comme la gestion des salaires des agents de l'Etat, les recettes fiscales, les recettes douanières ou encore les recettes domaniales, sont interfacés avec le SIGB afin d'avoir dans la comptabilité générale les opérations afférentes de manière cumulée et périodique.

Le déploiement progressif de ce nouveau système de gestion débutera cette année avec pour objectif un déploiement généralisé à toute l'administration pour janvier 2026 (administrations centrales, ministères et institutions publiques et services déconcentrés des ministères sectoriels dans les Wilayas).

Le succès de l'introduction du SIGB dépend en partie de l'écosystème informatique dans lequel il va s'insérer. Cet écosystème doit en effet être au niveau organisationnel, procédural, technique et sécuritaire à un niveau élevé de maîtrise et de qualité afin de garantir une bonne appropriation du système par les bénéficiaires, et une efficacité et performance vérifiées.

Les équipes du ministère (techniques, métier) ne sont pas aujourd'hui (juillet 2023) en capacité d'exploiter, d'administrer, de maintenir et de faire évoluer seules le SIGB. Des appuis et des activités sont prévues pour combler ce déficit de connaissances et permettre à l'administration algérienne, et en premier lieu le Ministère des Finances (MdF) d'être autonome à terme sur son système d'information SIGB.

Concernant le domaine informatique, un Schéma Directeur Informatique (SDI) du MdF est en cours de finalisation par la Direction Générale de la Numérisation, de la Digitalisation et des Systèmes d'Information Économiques (DGNDISIE) mais force est de constater que l'informatique au sein du

ministère en charge des finances et sa gestion peuvent être sensiblement améliorées qualitativement. Or, le bon fonctionnement et le déploiement du SIGB seront atteints et réussis si la fonction informatique du MdF est organisée, si l'infrastructure informatique du ministère, et au-delà de l'administration algérienne, est performante et sécurisée, et si les pratiques pour la gestion des services informatiques offerts par la « fonction informatique » du MdF respectent les meilleurs standards internationaux.

De plus, le SIGB concerne la dorsale budget-comptabilité du SIFE, laquelle dorsale comporte, en plus de ce que le SIGB couvre, le domaine de la préparation budgétaire. Cette fonction, toujours à date de juillet 2023, est assurée par un SI externe (SIGBUD). Le débat relatif à l'intégration de cette fonction dans SIGB n'est pas encore tranché. En outre, certains domaines fonctionnels comme la comptabilité patrimoniale ne sont pas complètement couverts. Des évolutions fonctionnelles du SIGB doivent donc être envisagées, planifiées puis réalisées de même que l'amélioration des SI connexes du SIFE existants afin de prendre en compte toutes les innovations introduites par la LOLF et les règles de la nouvelle gestion publique induite par cette loi organique. Cela concerne par exemple la préparation budgétaire (et le pilotage de l'exécution budgétaire qui lui est associée), la gestion des immobilisations au titre de la comptabilité patrimoniale dans le cadre de la tenue d'une comptabilité en droits constatés, l'interfaçage avec les systèmes de gestion de la paie et des ressources humaines (pour en recueillir les données budgétaires et comptables, et avec le système de gestion de la dette pour ne citer que quelques exemples. Il va donc s'agir de faire évoluer et de numériser les processus afférents à ces différents domaines fonctionnels nécessaires pour obtenir au final un système d'information financière de l'Etat (SIFE) capable de fournir des informations fiables, exhaustives et dans des délais raisonnables sur les finances publiques. A cet égard, un entrepôt de données dédié aux finances publiques est sans doute nécessaire.

C'est dans ce contexte qu'est envisagé un appui sur la composante « systèmes d'information » (SI) de la réforme des finances publiques en cours de mise en œuvre.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

La mission a pour objectif d'assurer l'accompagnement du Ministère des Finances dans l'organisation de la fonction informatique, dans ses déclinaisons techniques ainsi que le déploiement et l'évolution du SIGB.

2) Objectifs spécifiques

L'expert long-terme en Systèmes d'information est en charge de :

1. Appuyer le MdF, et notamment la DGNDISIE, pour organiser la fonction informatique et l'infrastructure technique disponible de manière qualitative et sécurisée afin de mettre en place un SIFE étendu capable de fournir des informations fiables, exhaustives et dans des délais raisonnables sur les finances publiques ;
2. Accompagner le déploiement du SIGB au sein de l'administration ;
3. Identifier les normes et standards en matière d'infrastructure et d'infostructure à considérer dans la mise en place du SIFE et élaborer une stratégie de mise en œuvre de ces normes (TOGAF, ISO 27001, 27002, COBIT, ITIL, etc...) ;
4. Appuyer le MdF pour faire évoluer le SIGB vers une dorsale budget-comptabilité intégrée dans la perspective d'un système d'information couvrant tous les besoins de la gestion budgétaire et comptable, en cohérence fonctionnelle et technique avec les autres systèmes d'information du SIFE ;

5. Conseiller les décideurs politiques et les hauts fonctionnaires du MdF sur les enjeux technologiques, les meilleures pratiques en matière d'informatique et les tendances émergentes. Appuyer les parties prenantes à la compréhension des implications des nouvelles technologies et à la prise de décisions éclairées ;
6. Appuyer l'élaboration des politiques et des stratégies relatives à l'informatique et aux systèmes d'information du MdF, ce qui pourrait inclure des politiques de cybersécurité, de gouvernance des données, de gestion des projets informatiques, etc.

3) Résultats à atteindre

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants :

1. Le MdF, et notamment la DGNDISIE, dispose de tous les éléments nécessaires pour organiser la fonction informatique et l'infrastructure technique disponible sur la base d'une feuille de route pour le MdF partagée et documentée à l'issue des 12 premiers mois ;
2. Le SIGB est déployé tel que prévu par la feuille de route du Ministère après 12 mois ;
3. Le plan d'enrichissement des fonctionnalités de SIGB est établi, et les conditions pour le tenir sont réunies
4. La feuille de route de la numérisation du périmètre PAGFAL est établie, ainsi que le programme de numérisation renseigné des objectifs et des actions à réaliser.

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Phase I : Phase de démarrage

- Conduire une mission d'identification des travaux à réaliser ;
- Rédiger le rapport de démarrage (état des lieux, stratégie d'action sur 24 mois, plan d'activités pour le premier trimestre d'intervention).

Phase II : Phase de mise en œuvre

- Appuyer le MdF dans la mise en œuvre de son schéma directeur informatique (SDI) :
 - Proposer la mise en place et l'animation des instances de gouvernance informatique ;
 - Contribuer à la communication sur le SDI, et à la conduite du changement qui en découle ;
 - Appuyer la mise en place d'une informatique qualitative via l'élaboration d'un cadre procédural informatique qualitatif selon les meilleures pratiques internationales (mise en place et documentation des meilleures pratiques de gestion des systèmes d'information notamment) ;
 - Participer à l'actualisation annuelle du SDI.
- Accompagner le déploiement du SIGB :
 - Contribuer à la communication sur le déploiement du SIGB au sein des administrations centrales et des services déconcentrés ;
 - Suivre les travaux de déploiement sur les sites de l'administration.
- Appuyer le MdF dans ses évolutions fonctionnelles financières vers une Plateforme Numérique du SIFE :
 - Accompagner la mise à jour du SDI ;
 - Étudier avec les équipes du MdF les évolutions fonctionnelles à prévoir et apporter un soutien pour leur planification et pour l'identification des moyens à mobiliser pour les réaliser ;

CAHIER DES CHARGES

- Appuyer les équipes SIGB dans la définition des besoins fonctionnels complémentaires selon une démarche agile et adaptée au contexte pour leurs spécifications ;
- Proposer des outils et méthodes de conduite de projet pour accompagner les équipes du MdF dans la réalisation des fonctionnalités complémentaires du système.
- Toute autre tâche qui émanerait d'un besoin prioritaire durant l'exécution des tâches du programme.

Phase III : Phase finale

- Définir une stratégie de transition avec la fin de l'appui du programme PAGFAL sur cet aspect ;
- Définir des recommandations et des actions permettant d'assurer la pérennité des résultats post-mission et une consolidation des résultats.

Suivi post mission

- Rédiger le rapport de fin de mission.

2) Livrables attendus

Livrables	Date de livraison
1. Rapport de démarrage	1 semaine après la fin de la mission de démarrage
2. Termes de référence d'activité	1 mois avant le début de l'activité prévue
3. Rapport d'activité	2 semaines après la fin de l'activité réalisée
4. Rapport final	2 semaines après la fin de la mission
Livrables récurrents	
5. Rapport trimestriel	2 semaines après la fin de chaque trimestre

3) Coordination

Le prestataire désignera un interlocuteur pour la mise en œuvre de projet.

Le prestataire aura pour interlocuteurs pour la mise en œuvre de la mission :

- Monsieur Rédouane Hamza, Conseiller technique résident du PAGFAL
Courriel : redouane.hamza@expertisefrance.fr
- Madame Léa Malley, Cheffe de projet du PAGFAL
Téléphone : +213 (0)540 584 834
Courriel : lea.malley@expertisefrance.fr
- Madame Maryna Moreau, Chargée de projet au sein du département Gouvernance (Pôle Transparence, gestion et redevabilité publique)
Téléphone : +33 (0)1 70 82 73 28
Courriel : maryna.moreau@expertisefrance.fr

Une réunion de lancement se tiendra au plus tard 10 jours après la notification du contrat entre les interlocuteurs désignés par Expertise France et le prestataire.

Une coordination étroite avec l'équipe du PAGFAL devra impérativement être mise en place dès la préparation des missions et jusqu'à leur finalisation. En outre, des échanges réguliers avec les

CAHIER DES CHARGES

interlocuteurs désignés par Expertise France seront à prévoir sur l'état d'avancement des missions et éventuellement les difficultés rencontrées.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

1) **Période de mise en œuvre : Août 2023-Juillet 2025 (prévisionnel)**

2) **Date de démarrage : 01/08/2023 ou au plus tôt après cette date**

3) **Date de fin : 24 mois après la date de démarrage**

4) **Planning/calendrier :**

Le calendrier prévisionnel d'exécution de la mission se présente comme suit :

Activités	Lieu	Période	Durée (J/H) (estimation)
Phase de démarrage	Algérie	T0 à T0+2 semaines	Maximum 10
Phase de mise en œuvre	Algérie	T0+2 semaines à T0+102 semaines	280
Phase finale	Algérie	T0+102 semaines à T0+104 semaines	Maximum 10
Total			Maximum 300

T0 : date de notification du contrat par Expertise France

VI. Expertise et profil demandés
1) Profil de l'expert désigné en charge de l'exécution du contrat

L'expert en Système d'information (SI) recherché doit être un consultant spécialisé dans le conseil stratégique et l'organisation des systèmes d'information. Il doit justifier d'expériences avérées dans l'organisation et la planification stratégiques des SI et dans la mise en œuvre de SI de gestion des finances publiques. L'expert doit pouvoir justifier des expériences dans le secteur public en Afrique du Nord, si possible en Algérie, et avoir participé à l'élaboration de schémas directeurs informatiques (ou plans stratégiques de transformation numérique d'institutions ou d'administrations publiques). Aussi, l'expert doit satisfaire aux critères de qualification suivants :

A. Qualifications et compétences

- Titulaire d'un diplôme universitaire de 2^{ème} cycle en informatique ou en gestion ;
- Certification en gouvernance informatique ou en gestion de projets (CISA, COBIT, PMP, PRINCE2®, ISO 20000, ou autre) ;
- Excellentes qualités / capacités :
 - de communication,
 - de travail en équipe et relationnel,
 - d'accompagnement du changement,
 - de pédagogie et de transmission des savoirs,
 - de synthèse et de rédaction,
 - d'analyse et résolution des problèmes ;
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral) ;
- Connaître les finances publiques et la gestion axée sur les résultats par budgets programmes constituera un atout.

CAHIER DES CHARGES

B. Expérience professionnelle générale et spécifique

- Avoir réalisé au moins trois schémas directeurs informatiques, si possible dans le secteur public, ou trois études stratégiques de digitalisation des services publics, dans les 10 dernières années ;
- Avoir piloté ou conduit au moins deux projets de mise en œuvre d'un système d'information d'envergure dans le secteur public si possible dans les 10 dernières années ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire dans les 10 dernières années ;
- Avoir de l'expérience dans l'organisation de fonctions informatiques ;
- Avoir de l'expérience dans la mise en œuvre de projets ou programmes de coopération internationale ;
- Avoir une expérience en Afrique du Nord ; une expérience dans le secteur public en Algérie est un atout considérable.

VII. **Compte-rendu de mission**

L'expert établira un programme trimestriel de ses interventions qui sera validé conjointement par Expertise France et la maîtrise d'ouvrage (MdF) en préalable à son exécution et donnera lieu à l'émission d'un nouveau bon de commande. Chaque programme trimestriel listera les activités à réaliser, les livrables à produire et le nombre de jours à réaliser (essentiellement sur place à Alger. Certains jours pourront être exécutés à distance après accord de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire le MdF), qui seront repris dans les bons de commande trimestriels. Une première mission de cadrage d'une semaine à Alger sera organisée pour définir le programme du premier trimestre d'intervention.

A l'issue de chaque trimestre, l'expert produira un rapport trimestriel au plus tard deux semaines après la fin du trimestre.

VIII. **Informations pratiques**

L'intervention débutera en août 2023 ou au plus tôt après cette date et sera étalée sur 24 mois pour une charge maximale de 300 jours/hommes. Elle se déroulera essentiellement à Alger. L'atteinte des objectifs peut nécessiter des missions en dehors de la capitale.